

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 23 Mai 2019  
Délibération n°20190523\_10\_BISNombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 7

**Votants : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES AUX ECOLES 2019**

Le jeudi 23 Mai 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de BARBEZIERES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – LOTTE Michel – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

VIGIER Jean-Pierre représenté par son suppléant DUCOURET Jean-Jacques

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à SOULET Marilys)  
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)  
THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)  
GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à PELLETIER Dominique)  
COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)  
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)  
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)  
LIOT Gérard - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - KAUD Pascal - BOURIN Michel

Absents non excusés : CRINE Jean-Jacques - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie – BERTHAULT Patrick - BEAU Nathalie – EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES AUX ECOLES - 2019

*Vu la délibération n°20181122\_06 en date 22 novembre 2018 approuvant les nouvelles modalités d'attribution des aides culturelles communautaires aux écoles,*

M. le Vice-Président propose à l'assemblée de procéder aux versements des subventions suivantes, venant en déduction de l'enveloppe de 11 079.00 € (aides culturelles aux écoles - imputation 6574) :

- Coopérative Scolaire Aunac-sur-Charente : 548.50 € au lieu de 496.50 €
- Coopérative Scolaire École Maternelle St-Amant-de-Boixe : 690.00 €
- Coopérative Scolaire École Val-de-Bonnieure : 571.50 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **VALIDE les aides proposées,**
- **AUTORISE le Président à procéder aux écritures comptables en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

